

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 120 (1994)
Heft: 25

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

4.2 Autres régimes, zone d'adaptation

Longueur de la zone	240 m
Luminaire NAH, puissance unitaire	250 W
nombre	49
Luminaire NAH, puissance unitaire	150 W
nombre	5
Luminaire NAH, puissance unitaire	100 W
nombre	5
Luminaire, nombre total	59
Fonctionnement annuel	700 à 2200 heures selon le régime
Durée de vie des sources	18 000 heures
Puissance installée (avec ballast)	15 kW

4.3 Autres régimes, zone de sortie

Longueur de la zone	50 m
Luminaire NAH, puissance unitaire	250 W
nombre	5
Luminaire NAH, puissance unitaire	150 W
nombre	5
Luminaire, nombre total	10
Fonctionnement annuel	200 heures
Durée de vie des sources	18 000 heures
Puissance installée (avec ballast)	2,2 kW

4.4 Aspect énergétique

Puissance installée pour un tube de 700 m	0,025 MW
Puissance installée par km	
2 tubes unidirectionnels ⁷	0,072 MW/km
Consommation annuelle pour un tube de 700 m	80 MWh (3200 h/a)
Consommation annuelle par km 2 tubes unidirectionnels ⁸	230 MWh/km (3200 h/a)

⁷Extrapolations de 700 m à 1000 m

⁸Extrapolations de 700 m à 1000 m

5. Intervenants

Maître de l'ouvrage et exploitant

Etat de Vaud, Département des travaux publics, de l'aménagement et des transports, service des routes et des autoroutes: division des routes nationales, division d'entretien et division trafic

Mandataire

Bonnard & Gardel Ingénieurs-conseils SA, Lausanne

Fabricant des sources lumineuses QL

Philips SA, Département Lumière, Gland

Entrepreneurs

Consortium ADALUX
– fabricant des luminaires: Translumen-BAG SA
– installateurs: Arnold Ecublens SA, Duvoisin, Groux & C^{ie} SA

6. Conclusion

L'éclairage de la chaussée est excellent, sans éblouissement et avec un bon rendu des couleurs; la répartition longitudinale et latérale de l'éclairage est conforme aux normes.

Sur le plan financier, la solution est intéressante, la longue durée de vie des sources minimisant les travaux d'entretien.

Note de lecture

La protection du paysage en Suisse

On sait que les termes «environnement» ou «écologie» sont souvent perçus de façon très différentes. Les uns y voient les instruments d'un complot machiavélique destiné à torpiller notre société, d'autres les maîtres-mots d'une doctrine visant à ramener l'humanité dans un jardin d'Eden intact. Entre ces deux «écoles», c'est l'indifférence ou, au mieux, un intérêt aussi fugace que poli. Heureusement, il y des gens qui non seulement veulent attirer notre attention sur la nécessité de ménager notre cadre de vie, mais s'activent à proposer des solutions aux problèmes qu'ils soulèvent.

La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement¹ du paysage (FSPAP), présidée par la conseillère nationale Lili Nabholz-Haidegger, a été créée par la Ligue suisse pour la protection de la

nature, la Ligue suisse du patrimoine national, le Club Alpin Suisse, l'Association suisse pour l'aménagement national (ASPAN) et la Fédération suisse du tourisme.

Elle publie chaque année un rapport circonstancié en allemand et en français sur ses multiples activités². On ne saurait que recommander à chacun de lire de l'édition 1993, richement illustrée, qui s'ouvre sur une question pertinente: «La protection du paysage – un luxe?». La réponse est bien sûr évidente, mais cela ne fait pas de mal d'y réfléchir – ce rapport nous y incite.

¹C'est nous qui mettons en évidence, afin de souligner que le but de la FSPAP n'est pas l'immobilisme, mais bel et bien une harmonie entre le paysage et les hommes qui l'habitent. (Réd.)

²Disponible au secrétariat de la FSPAP, Hirschengraben 11, 3011 Berne, fax 031/312 57 81